



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Nord

inspection  
Roubaix / Wasquehal

éducation  
nationale

Dossier suivi par  
Marie BAYARD

Téléphone  
03 20 99 97 90  
Télécopie  
03 28 33 77 69  
Courriel  
ce.0595817c  
@ac-lille.fr

111bis, Avenue Foch  
59700 MARCQ en BAROEUL

Monsieur Stéphane DUBOIS  
Inspecteur de l'éducation nationale  
à  
Mesdames les directrices  
Messieurs les directeurs  
Mesdames les enseignantes  
Messieurs les enseignants  
des écoles publiques  
de la circonscription de Roubaix-Wasquehal

Marcq-en-Baroeul, le 11 septembre 2017

## Note de Service n°2 - RASED Année scolaire 2017-2018

***Les notes de service doivent être communiquées à tous les enseignants de l'école, titulaires remplaçants et compléments de service sans oublier les enseignants spécialisés du RASED. Elles sont consultables et téléchargeables sur le site de la circonscription.***

### L'aide aux élèves rencontrant des difficultés

- 1 - Principes généraux
- 2 - Les différents acteurs
- 3 - Modalités de mise en œuvre des interventions du RASED

#### 1 Principes généraux

La circulaire n° 2014-107 du 18 août 2014<sup>1</sup> indique le fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) et les missions des personnels qui y exercent.

Cette circulaire rappelle également la responsabilité pédagogique de chaque enseignant au sein de la classe pour prendre en charge les difficultés rencontrées par certains élèves.

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) constitue ainsi un dispositif ressource complémentaire permettant d'accroître les possibilités des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre de réponses pédagogiques différenciées, adaptées à la variété des besoins des élèves.

Il est placé sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale.

---

<sup>1</sup>[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=81597](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81597)



Pour notre circonscription, ce réseau est composé d'une équipe pluridisciplinaire regroupant des enseignants spécialisés dans deux champs d'intervention :

- des psychologues de l'éducation nationale,
- des enseignantes spécialisées chargées des aides à dominante pédagogique, « maîtresses E ».

2/7

**Pour 2017-2018, le RASED de la circonscription dispose de :**

**2 ETP (Équivalent Temps Plein) de psychologues ;**

**3 ETP de maîtresses E.**

**Au regard du nombre d'écoles, et des moyens disponibles, des priorités seront définies sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale.**

**Le périmètre d'action du RASED « est déterminé de telle façon qu'il évite une dispersion de [son] action<sup>2</sup> ».**

## 2 Les différents acteurs

### 2.1 Le maître de la classe

*«La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe.»<sup>3</sup>*

Le maître :

- assume au sein de la classe et du cycle la responsabilité pédagogique à l'égard de chacun des élèves ;
- inscrit la prévention dans le cadre de ses obligations professionnelles, sans oublier qu'à tout moment de la scolarité des difficultés peuvent se manifester devant des exigences nouvelles ;
- met en œuvre un « Projet Personnalisé de Réussite Éducative »<sup>4</sup>, propose des activités pédagogiques complémentaires, propose un stage de remise à niveau pour les élèves présentant des difficultés susceptibles de nuire à l'acquisition des compétences du socle commun ;
- définit, à travers le PPRE, ce qui pose problème et présente les réponses qu'il va tenter d'apporter aux difficultés ; met en relief les points positifs sur lesquels il est possible de s'appuyer ;
- utilise l'annexe « demande d'aide spécialisée »<sup>5</sup> si nécessaire. Pour remplir ce document, l'aide du RASED peut éventuellement être sollicitée.

**La demande d'aide spécialisée comporte ainsi le PPRE et son annexe. Ces documents sont incontournables pour obtenir une aide du RASED. Les deux documents sont alors transmis directement au maître E s'il intervient dans votre école, au psychologue dans les autres cas. Si la transmission se fait par courriel, prévoir une copie sur papier dont le membre du RASED prendra possession lors de son intervention.**

**Une copie est obligatoirement envoyée simultanément à l'IEN, par courrier ou courriel (ce document permet le pilotage du RASED ; le nom de l'élève n'est pas ici nécessaire).**

<sup>2</sup> [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=81597](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81597)

<sup>3</sup> [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=81597](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81597)

<sup>4</sup> <http://eduscol.education.fr/cid50680/les-programmes-personnalisés-de-reussite-educative-ppre.html> et <http://ienwasquehal.etab.ac-lille.fr/2016/08/30/mallette-ecole-2016-2017/>

<sup>5</sup> <http://ienwasquehal.etab.ac-lille.fr/2016/08/30/mallette-ecole-2016-2017/>



- peut solliciter la contribution des personnels spécialisés pour rechercher un ajustement des conditions d'apprentissage dans la classe ;
- ajuste son emploi du temps afin de ne pas induire de désavantage (privation systématique du même type d'activité, par exemple) pour les élèves qui bénéficient d'une aide spécialisée à l'extérieur de la classe ;
- élabore, avec le RASED, un dispositif propre à favoriser le réinvestissement des apports de l'aide spécialisée dans un fonctionnement ordinaire de classe.

## 2.2 Le directeur d'école

Il est de la responsabilité du directeur d'école de coordonner les actions conduites au sein de l'école pour répondre aux difficultés des élèves.

Il exerce notamment cette responsabilité :

- en coordonnant l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'école, lequel « prévoit les dispositifs par lesquels l'équipe pédagogique se propose d'adapter l'enseignement à la diversité des élèves et de suivre leurs parcours individuels, dans la perspective pluriannuelle instituée par les cycles pédagogiques » ;
- en veillant, en liaison avec l'IEN, à ce que les membres du réseau bénéficient des conditions matérielles nécessaires à leur fonctionnement ;
- en informant le conseil d'école sur le fonctionnement du réseau d'aides et ses modalités d'intervention ;
- en organisant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et notamment les élèves en situation de handicap ;
- en organisant les réunions des équipes éducatives ;
- en informant les membres du RASED des dates des différentes réunions de l'école ;

**Les membres du RASED doivent être systématiquement invités à tous les conseils de cycles où le sujet de la difficulté scolaire est évoquée (situations particulières d'élèves ; stratégies collectives).**

**Les rencontres spécifiques entre l'enseignant de la classe et l'enseignant spécialisé, au sujet d'un élève, peuvent être comptabilisées dans les heures de conseil de cycle.**

- en coordonnant et en transmettant les informations nécessaires aux différents partenaires (inspection, mairies, familles et toute personne, tout dispositif ou toute structure concernée).

Pour permettre au directeur d'assurer ses missions de sécurité d'une part et de suivi des élèves d'autre part, les enseignants du RASED l'informent régulièrement des élèves pris en charge, en précisant leur classe d'origine, les moments et les formes de l'aide spécialisée.

Ainsi, il est le garant pour chaque élève de la mémoire des aides apportées par l'école à l'enfant.

**Le plus tôt possible en début d'année, le directeur transmet au RASED la liste nominative des élèves éventuellement « pressentis » pour une pré-orientation en SEGPA (6<sup>ème</sup> inclusive) : CM1 nés en 2007 (une année de retard) ; CM2 nés en 2006 (une année de retard) ou 2007 (pas d'année de retard).**

## 2.3 Le Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficulté

Le RASED est conçu comme un ensemble fonctionnel et cohérent d'actions destinées à apporter, dans les écoles, des aides spécifiques et différenciées aux élèves en difficulté sur la base d'une concertation au sein de l'école et d'un projet qui donne lieu à la rédaction d'un document écrit : le **Projet d'Aide Spécialisé**.

Les intervenants spécialisés apportent leurs approches, leurs savoir-faire et leurs spécificités, d'une part à l'élaboration des projets individuels pour les élèves en difficulté, d'autre part aux



actions d'aide. L'action du réseau repose sur l'élaboration conjointe (enseignant, intervenant spécialisé, parent, élève) d'un projet de prise en charge.

### **Missions générales :**

La circulaire n° 2014-107 du 18-08-2014 rappelle ses missions prioritaires : la **prévention** et les **aides spécialisées**.

Le RASED contribue à la **mise en œuvre de conditions de scolarisation adaptées pour les élèves en situation de handicap** en concertation avec l'enseignant référent.

Le RASED intervient également auprès des élèves souffrant de troubles spécifiques des apprentissages, des élèves malades, des élèves précoces et des élèves nouvellement arrivés en France.

Les membres du RASED permettent de multiplier les regards face aux difficultés d'un élève et contribuent à une relation positive avec les parents pour faciliter la réussite scolaire.

Ils participent aux réunions (conseil de cycle, équipe éducative, équipe de suivi de scolarisation...).

Le RASED s'inscrit dans la dynamique des évaluations.

Le RASED contribue aux travaux du conseil école-collège.

### **Missions spécifiques**

#### **Le psychologue :**

- pratique observations, entretiens, bilans psychologiques, bilans scolaires et suivis.
- est attentif aux besoins particuliers des élèves et propose des aides adaptées : SESSAD, CAMSP, CMP, orthophoniste, bilan « Troubles Spécifiques des Apprentissages », orientation EGPA (en SEGPA), ULIS, IME, dossier MDPH, suivi de PPS...
- favorise l'établissement de liens entre les différents partenaires : élève, famille, enseignants, intervenants extérieurs...
- participe à différentes commissions (MDPH, CDO...)

#### **Le maître E :**

- pratique des observations et des évaluations diagnostiques.
- **travaille autour des démarches et stratégies d'apprentissage**, en définissant des objectifs spécifiques, en cohérence avec les contenus abordés en classe.
- Apporte, aux élèves en difficulté, une aide pédagogique spécifique définie par les projets ;

L'objectif est d'aider l'élève à :

- Améliorer ses capacités à dépasser ses difficultés ;
- Maîtriser ses outils et méthodes de travail ;
- Prendre conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite ;
- Transférer sa réussite dans la classe.

Les aides peuvent prendre différentes formes :

- Fonctionnement en groupes de besoin, à des moments précis, hors de la classe.
- Co-intervention dans la classe d'origine de l'enfant (travail en ateliers, aide méthodologique dans les activités de la classe)
- Aide aux enseignants pour la mise en place d'aide dans la classe (ex : outils de pédagogie différenciée).

### **2.4 L'inspecteur de l'éducation nationale**

L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription a la responsabilité du pôle ressource<sup>6</sup> dont le RASED fait partie. Cette responsabilité s'exerce principalement dans les champs suivants :

- définition des secteurs d'intervention sur la base d'une analyse des besoins conduite en concertation avec les personnels spécialisés, les équipes d'école et l'équipe de circonscription, à partir d'indicateurs objectifs explicites (prise en compte d'éléments du tableau de bord des écoles) ;

<sup>6</sup> [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=81597](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81597)



- définition d'orientations générales pour les modalités d'action du réseau d'aides au sein des équipes ;
- animation du réseau dans le cadre de réunions de concertation régulières d'une part, et du plan d'animation et de formation de la circonscription d'autre part en liaison avec les conseillers pédagogiques ;
- évaluation de l'action du réseau par un examen critique de son fonctionnement et des effets de ce dernier, en fonction de critères définis en concertation ; évaluation de l'action professionnelle des personnels dans le cadre de l'accompagnement.

### 3 Modalités de mise en œuvre

Les moyens spécialisés disponibles dans la circonscription sont déployés en corrélation entre les contraintes géographiques, le degré de difficulté scolaire, le nombre d'élèves concernés...

#### **Sectorisation 2017-2018 du RASED : Voir annexe page 6**

La connaissance « fine », « locale », des membres du RASED est prise en compte.

Priorités par périodes

#### **3.1 Psychologues de l'éducation nationale**

- 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> périodes : Montage des dossiers d'orientation pour une pré-orientation SEGPA (ou EREA) ou pour une autre orientation (ULIS collège, établissement spécialisé...) pour certains enfants sortant d'ULIS à la fin de cette année scolaire.

*Cette année les élèves pouvant être concernés par une pré-orientation en SEGPA sont ceux de CM1 nés en 2007, ceux de CM2 nés en 2006 et 2007.*

- En 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> période :
  - Montage des dossiers d'orientation en ULIS ou autre (ITEP, IME...)
  - Interventions dans le cadre d'une réflexion collective pour les questions de maintien ou de passage anticipé.
- 4<sup>ème</sup> période :
  - Situations des élèves de CM1 susceptibles d'être pressentis pour une pré-orientation en SEGPA (6<sup>ème</sup> inclusive) à la rentrée 2019
  - Commissions concernant les demandes de maintien ou de passage anticipé exceptionnels.
- En fonction des dates de fin de notification MDPH et ce, tout au long de l'année, interventions dans le cadre d'un renouvellement de dossier MDPH.

**Les priorités sont fixées notamment par les délais exigés par les différentes commissions. Néanmoins, toute demande à caractère urgent peut être traitée à tout moment de l'année.**

#### **3.2 Maitresses E**

- 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> périodes : élèves de cycle 2 (avec priorité au CP et au CE1)
- 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> périodes : élèves de GS et de cycle 2 (avec priorité au CP)

**Pour autant, une priorité affichée n'exclut pas les autres niveaux. Le cadre du travail défini en équipe permet de poser localement des régulations.**

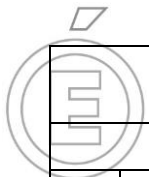
Ces modalités d'action font nécessairement l'objet d'une évaluation ; cette évaluation des effets des aides sur la réussite des élèves s'effectue au niveau :

- de l'école en conseil de cycle
- du RASED (autoévaluation de son action)
- de la circonscription par la restitution à l'IEN du bilan établi par le RASED.

Le croisement de ce bilan avec les indicateurs précédemment définis fournit les éléments d'appréciation pour la mise en œuvre des priorités et des modalités d'intervention du RASED dans le cadre général de la politique de circonscription pour l'année suivante.

L'inspecteur de l'éducation nationale

Stéphane DUBOIS



## BONDUES

			Psychologues	Maîtresses E
1	6107T	Groupe scol. « les Obeaux »	Nadine DECKMYN	Cathie LEFEBVRE
67	2624G	Mat. Van Der Meersch	Nadine DECKMYN	Laurence DAMBRE
3	4678P	Elém. Van Der Meersch	Nadine DECKMYN	Laurence DAMBRE

## CROIX

4	0890X	Mat. Jean Macé	Nadine DECKMYN	Aline LECAT
5	5303U	Mat. La Fontaine	Nadine DECKMYN	Laurence DAMBRE
6	0887U	Mat. Nadaud	Nadine DECKMYN	Aline LECAT
7	0891Y	Mat. Raspail	Nadine DECKMYN	Aline LECAT
8	4334R	Mat. Voltaire	Nadine DECKMYN	Cathie LEFEBVRE
9	0886T	Elém. Jean Lebas	Nadine DECKMYN	Cathie LEFEBVRE
10	0884R	Elém. Jean Jaurès	Nadine DECKMYN	Cathie LEFEBVRE
11	0888V	Prim. Lucie Aubrac	Nadine DECKMYN	Laurence DAMBRE
12	2715S	Elém. Malraux	Nadine DECKMYN	Laurence DAMBRE
13	2670G	Elém. Jean Zay	Nadine DECKMYN	Aline LECAT

## MOUVAUX

14	5312D	Mat. Saint Exupéry	Mylène BATAILLE	Aline LECAT
15	1901W	Mat. V. Hugo	Mylène BATAILLE	Aline LECAT
16	4480Z	Gr scol. Lucie Aubrac	Mylène BATAILLE	Aline LECAT
17	5703D	Elém. Saint Exupéry	Mylène BATAILLE	Aline LECAT
18	3657E	Elem. V. Hugo	Mylène BATAILLE	Aline LECAT

## WASQUEHAL

19	2530E	Mat. Aragon	Mylène BATAILLE	Laurence DAMBRE
20	4460C	Mat. C. de Gaulle	Mylène BATAILLE	Cathie LEFEBVRE
21	2529D	Mat. F. Dolto	Mylène BATAILLE	Laurence DAMBRE
22	2528C	Mat. Malfait	Mylène BATAILLE	Cathie LEFEBVRE
23	4244T	Mat. Montessori	Mylène BATAILLE	Cathie LEFEBVRE
24	3555U	Elém. Capreau	Mylène BATAILLE	Laurence DAMBRE
25	4323D	Elém. Charles de Gaulle	Mylène BATAILLE	Cathie LEFEBVRE
26	2643C	Elém. Detaille	Mylène BATAILLE	Cathie LEFEBVRE
27	4355N	Elém P. Lefebvre	Mylène BATAILLE	Laurence DAMBRE

